

DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION A L'INTERNAT

Ce document complété est à retourner au Lycée Jean Moulin pour le 3 juin 2022.

Les résultats de la commission d'admission seront connus début juillet.

La vie à l'internat participe aux apprentissages de la vie en collectivité.

Elle constitue un engagement de l'élève et de sa famille qui nécessite le respect de certaines règles.

NB : Dans le cadre d'une mutualisation des locaux avec le Lycée de l'Aulne tout proche, à la rentrée prochaine, les internes de 2^{nde} intégreront l'internat de l'Aulne à 21h (après les études surveillées obligatoires et le dîner) pour y dormir et le quitteront le matin à 07h15 pour venir prendre leur petit-déjeuner au self du Lycée Jean Moulin.

L'ELEVE

SCOLARITE 2021-2022

NOM : Prénom(s) :

Sexe : Né(e) le :

N° de portable de l'élève :

CLASSE :

Régime :

Temps de trajet à pied entre le domicile et l'arrêt de bus le plus proche :

Motif de la demande :

Précision (joindre justificatif au besoin) :

- Option théâtre sans transport scolaire
- Situation familiale particulière (à préciser ci-contre)
- Elève boursier (joindre justificatif bourse collège/lycée)
- Eloignement des circuits de transport
Précisez le temps de trajet à pied entre le domicile et
l'arrêt de bus le plus proche :
- Autre cas (à préciser ci-contre)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

RESPONSABLE LEGAL et FINANCIER

LIEN DE PARENTE AVEC L'ELEVE :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Situation d'emploi : Profession :

Téléphone domicile : Téléphone Portable :

Téléphone Travail : Courriel :

RESPONSABLE LEGAL

LIEN DE PARENTE AVEC L'ELEVE :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Situation d'emploi : Profession :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone Travail : Courriel :



NOM :

Prénom de l'élève :



AUTORISATIONS PERMANENTES ANNUELLE

J'autorise mon enfant à se rendre seul à un rendez-vous médical en cas de besoin

J'autorise mon enfant, en cas de force majeure à rejoindre son domicile après en avoir informé l'établissement
(événement grave perturbant la vie de l'établissement)

Classe de Seconde, 1^{ère} et terminale

J'autorise mon enfant à rentrer au domicile tous les mercredis après-midi Oui Non
(et à ne revenir que le jeudi matin)

Si oui : - Mon enfant déjeunera au lycée le mercredi midi.
Il sera considéré comme interne 5 jours et **par conséquent le repas du soir sera facturé**
(il n'existe pas d'intermédiaire entre interne 4 jours et interne 5 jours).

ou

- Mon enfant ne déjeunera pas au lycée le mercredi midi (interne 4 jours)

Toute absence prévue à l'internat doit être signalée au plus vite au lycée sur le portable de l'internat : **06 04 01 25 78**
ou par mail : viescolairejm-chateaulin@ac-rennes.fr

La famille fournira les draps, une couverture ou une couette, un oreiller, une alèse, ainsi qu'un cadenas dès la rentrée.

Nous avons pris connaissance du règlement d'internat.

A : _____ Le : _____

Signatures :

du représentant légal financier

du représentant légal

de l'élève

IMPORTANT : Faire une demande de bourse Lycée, les montants de la bourse sont plus importants qu'au collège et complétés par une prime d'internat pour les élèves internes. Pour les familles qui rencontreraient des difficultés particulières, nous vous invitons à contacter la CPE du Lycée, Mme GUEVEL.